



**DÉLIBÉRATIONS VOTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE LE 13 AVRIL 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE MOSELLE AGENCE TECHNIQUE**

Séance du 13 avril 2024

1^{er} collège

Présents ou représentés :
19

Absents :
35

2^{ème} collège

Présents ou représentés :
180

Absents :
533

Sur convocation en date du 18 mars 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire de MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC) s'est réunie, le treize avril deux mille vingt-quatre, à l'Espace de Wendel de HOMBOURG-HAUT, sous la présidence de M. Laurent MULLER, Président de MATEC.

Etaient présents ou représentés :

Pour le 1^{er} collège : 19 conseillers départementaux ;

Pour le 2^{ème} collège : les représentants de :

- 163 communes ;
- 6 communautés de communes ou d'agglomérations ;
- 11 syndicats intercommunaux.

Etaient absents :

Pour le 1^{er} collège : 35 conseillers départementaux ;

Pour le 2nd collège : les représentants de :

- 476 communes ;
- 10 communautés de communes ou d'agglomérations ;
- 47 syndicats intercommunaux.

Assistaient en outre :

Les services de MATEC.

OUVERTURE DE SEANCE PAR M. LAURENT MULLER

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Chers collègues,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'intercommunalités,
Mesdames et Messieurs les Présidents de syndicats mixtes ou intercommunaux,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les représentants des différents corps et agences de l'Etat,
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires,
Mesdames et Messieurs les représentants de bureaux de maîtrise d'œuvre ou d'entreprises,
Monsieur le Directeur de l'Usine d'Electricité de Metz,

Monsieur le Président de la Fédération des Travaux Publics de Lorraine,
Monsieur le représentant de l'Ordre des Architectes,
Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités,

Je vous souhaite à tous la bienvenue.

Je le fais à un double titre : en ma qualité de Président de Moselle Agence Technique, mais également de Maire de la Commune d'Hombourg-Haut.

C'est en effet avec un très grand plaisir que je vous accueille tous, aujourd'hui, ici, dans ma ville, pour une matinée spéciale et unique.

Spéciale, car elle combinerà des temps de travail et d'échanges (*Assemblée Générale annuelle de l'Agence – Table ronde sur les enjeux de l'aménagement du territoire*) avec des temps plus solennels, festifs ou conviviaux destinés à marquer l'étape franchie par MATEC en 2024.

Spéciale, dans la mesure également où ont été conviés à cette manifestation et sont ou seront aujourd'hui, parmi nous, M. le Préfet, M. le Président du Conseil Départemental, des Parlementaires, des Maires ou Présidents de Collectivités adhérentes ou non-adhérentes, des représentants des services et agences de l'Etat, des entreprises et des maîtres d'œuvre, ainsi que des principaux partenaires publics ou privés de MATEC.

Je les remercie tous tout particulièrement et chaleureusement pour leur présence pour ce moment unique que constitue le 10^{ème} anniversaire de MATEC.

Car oui, en cette année, notre Agence fête déjà ses 10 ans d'existence !

Une première décennie intense et riche d'actions et d'accomplissements au service de la Moselle, de ses Collectivités, de ses territoires, de ses habitants et de ses services publics !

Tout au long de cette matinée, nous aurons le loisir de les mettre en lumière, de vous les rappeler ou de vous en donner – a minima – un bref aperçu au travers de photos, dates, chiffres ou autres statistiques.

Si je dois dégager deux idées force de l'évocation à venir de ses différents éléments factuels et chiffrés, il y a, d'une part, la très belle réussite que constitue MATEC et, d'autre part, un sentiment de fierté.

- S'agissant de la « Très belle réussite » :

Clairement, MATEC a rempli un « vide ». Elle a répondu à une véritable attente et à des besoins réels, variés et nombreux !

L'Agence a trouvé toute sa place et prouvé toute sa légitimité et pertinence en matière d'ingénierie locale de proximité, pour accompagner la maturation puis la mise en œuvre de vos idées.

Je suis même certain qu'elle a pu concourir à créer un « effet de levier », en favorisant la concrétisation de projets qui n'auraient pu être conçus, lancés ou « aller au bout » sans la disponibilité de l'offre de services apportée par MATEC.

Une offre de services qui est à la fois :

- Pointue sur le plan technique ;
- Accessible, tant en termes financiers que de proximité ;
- Et objectivée, car rendue par des agents publics (*fonctionnaires ou contractuels*) qui parlent le même langage que les élus locaux, connaissent le fonctionnement et les spécificités du monde territorial, ses contraintes et portent les mêmes valeurs d'intérêt général et de pragmatisme.

Ces caractéristiques ont favorisé l'installation d'un véritable « Contrat de confiance » entre l'Agence et ses adhérents, et c'est la qualité de cette relation qui a permis, au fil des années, le ralliement d'un nombre toujours plus important de collectivités.

La simple mention du taux d'adhésion des Communes mosellanes atteste de ce plébiscite, puisqu'il avoisine désormais les 90 %.

D'ailleurs, imaginé et calibré à l'origine pour répondre spécifiquement aux besoins des collectivités très petites et dépourvues de services techniques, le modèle d'Agence Technique Départementale développé en Moselle s'est même avéré – à l'usage – pertinent pour des collectivités plus conséquentes.

J'en veux pour preuve les adhésions d'un nombre croissant de Villes de plus de 10 000 habitants ou encore celles de deux premières Communautés d'Agglomération depuis 2022.

- S'agissant du « Sentiment de fierté » :

C'est lui qui m'a conduit à vouloir partager avec vous tous cet anniversaire et à « marquer le coup », dignement et symboliquement, tant nous pouvons et devons être – collectivement – fiers du chemin parcouru et des résultats obtenus par et grâce à l'Agence.

Nous n'avons nullement à rougir – loin s'en faut – de son bilan, un peu plus de 10 ans après l'Assemblée Générale Constitutive du 20 septembre 2013 qui l'a vue naître.

Plus de 2 000 opérations ont été accompagnées et ce, dans des domaines très variés.

Car c'est aussi une des spécificités de MATEC, à savoir que son offre de services n'a jamais été figée.

Au contraire, son Conseil d'Administration – composé d'élus départementaux et des collectivités adhérentes – s'est constamment attaché à la faire évoluer pour l'étoffer, l'adapter, voire devancer l'évolution des attentes des adhérents.

Le domaine de l'énergie en est un bon exemple. C'est en effet dès 2017 que l'Agence a commencé à développer – progressivement et graduellement – une expertise de plus en plus vaste et poussée en la matière.

L'actualité de ces deux dernières années a confirmé le bien-fondé de cette orientation stratégique.

Aux débuts, il s'agissait d'accompagner de « simples » projets d'éclairage public.

Actuellement, MATEC est en mesure de réaliser des diagnostics thermiques de bâtiments, d'établir des préconisations d'optimisations énergétiques, de travailler sur des réseaux de chaleur, de produire des cadastres solaires ou encore d'analyser la rentabilité de projets de production d'énergie renouvelable.

Aujourd'hui, la thématique de l'énergie est une composante majeure de l'offre de services de MATEC.

Elle s'est rajoutée aux 3 thématiques originelles de l'Agence : « Bâtiment », « Eau et Assainissement », « Voirie – Aménagements ».

A cette évocation, je me rappelle un support de communication du Département de la Moselle diffusé – il y a 10 ans – pour présenter ses différentes filiales.

Elles y étaient présentées comme autant de « lames » d'un couteau suisse à la disposition des élus mosellans.

J'aime beaucoup cette image. Je la trouve très parlante, que ce soit en termes d'objectifs politiques et de finalités pratiques.

Un couteau suisse, c'est multi-usage, c'est pratique, c'est peu encombrant, ce n'est pas cher, c'est maniable, c'est tout terrain, c'est rustique ou parfois sommaire – selon le nombre de lames qu'il comprend – mais c'est fiable et facile d'emploi !

Eh bien, MATEC c'est un peu tout ça !

C'est un couteau suisse mis dans les mains des élus mosellans il y a 10 ans, suite à l'initiative portée alors par Patrick WEITEN.

Et en l'espace de 10 ans, ce couteau suisse est devenu un outil du quotidien, dont on ne saurait se passer, et dont le nombre de « lames » s'est même fortement accru, pour un encombrement et un coût qui, eux, n'ont pas changé.

Il s'agit là d'une autre performance dont nous pouvons être hautement satisfaits et qui se doit d'être soulignée en ces temps d'inflation.

A savoir que la démarche de mutualisation a été efficace techniquement mais également financièrement.

Dans le même temps, la qualité d'adhérent offre désormais la possibilité d'adhérer gratuitement au CAUE de la Moselle, l'accès à une plateforme mutualisée de dématérialisation des services publics, la disponibilité d'une assistance juridique ainsi que des conseils en matière de recherches de subventions, l'intégration possible à divers groupements de commande...

Alors oui, je le redis, je suis particulièrement fier de cette réussite collective et d'avoir pu modestement y contribuer.

Fier également de la confiance que Patrick WEITEN m'a témoignée, à l'automne 2021, en me déléguant la Présidence du Conseil d'Administration de l'Agence.

Je tiens, une nouvelle fois, à l'en remercier chaleureusement devant vous.

MATEC est aujourd'hui une belle équipe pluridisciplinaire d'un peu moins de 30 agents que je tiens à remercier pour leur travail et leur implication.

Mais sans plus attendre, je vous propose d'entamer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 de l'Agence.

Il est relativement restreint et « habituel » donc je pense qu'il nous sera possible de le traiter assez rapidement, de manière à faire la part belle aux autres temps forts de notre matinée.

Je vous remercie.

AG N°2024-01 : Désignation d'un secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Président,

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré :

- ☞ Désigne Monsieur Michel JACQUES, Maire de la Commune de HOSTE, en qualité de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à l'unanimité

AG N°2024-02 : Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2023

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré :

- ☞ Approuve le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a eu lieu le 11 mars 2023 à DELME et dont un exemplaire a été adressé à tous les membres de MATEC.

Délibération approuvée à l'unanimité

AG N°2024-03 : Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2023

Conformément à l'article 12 des statuts de MATEC et sur proposition de Monsieur le Président,

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré :

- ☞ Approuve le rapport d'activités de l'exercice 2023 dont un exemplaire a été distribué à tous les participants.

Délibération approuvée à l'unanimité

AG N°2024-04 : Cotisations d'adhésion

Les tarifs annuels d'adhésion pratiqués par Moselle Agence Technique (MATEC) sont les suivants :

Pour les entités entièrement composées de collectivités mosellanes :

- 0,50 € par habitant pour les communes, montant ramené à 0,35 € quand l'intercommunalité dont relève la commune considérée est également adhérente à MATEC ;
- 0,35 € par habitant pour les communautés de communes ;
- 0,35 € par habitant pour les syndicats dont les communes cotisent pour moins de 80 % de leur population à MATEC, aucune cotisation n'étant due si ce taux est supérieur à 80 %.

Pour les entités composées de collectivités mosellanes et issues de départements limitrophes :

Au titre des habitants du territoire du Département de la Moselle :

- 0,35 € par an et par habitant pour les EPCI à fiscalité propre ;
- 0,35 € par an et par habitant pour les syndicats intercommunaux avec application de la règle des 80 % explicitée ci-avant.

Au titre des habitants hors du Département de la Moselle :

- 0,70 € par an et par habitant pour les EPCI à fiscalité propre ;
- 0,70 € par an et par habitant pour les syndicats intercommunaux.

Sur proposition de Monsieur le Président,

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré :

- ☞ Décide de maintenir inchangées ces modalités de cotisation.

Délibération approuvée à l'unanimité

AG N°2024-05 : Approbation des comptes 2023 et présentation du budget primitif 2024

Conformément à l'article 12 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CDG) qui retracent les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice budgétaire 2022 ont été soumis à l'examen du Conseil d'Administration.

L'exécution du budget 2023 fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	46 503,55 €
- Recettes de l'exercice :	80 569,61 €
- Résultat de l'exercice :	34 066,06 €
- Résultat antérieur reporté (déficit) :	-36 840,43 €
- Besoin de financement :	2 774,37 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	2 088 271,24 €
- Recettes de l'exercice :	2 070 529,01 €
- Résultat de l'exercice :	-17 742,23 €
- Résultat antérieur reporté (excédent) :	420 168,55 €
- Résultat de fonctionnement cumulé :	402 426,32 €

La section de fonctionnement du budget de MATEC affiche un résultat déficitaire (-18 000 €), mais ce déficit a été largement réduit par rapport à l'an dernier où il s'établissait à près de 78 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'articulent autour de deux chapitres principaux :

- Les frais de personnel au chapitre « 012 » pour un total de 1 542 761 € pour un effectif total de 28 agents et 2 apprentis en alternance au 31 décembre 2023 ;
- Les charges à caractère général au chapitre « 011 » pour un total de 485 416 € qui concernent l'ensemble des moyens généraux et besoins – hors ressources humaines – permettant le fonctionnement de l'Agence. Il s'agit notamment des frais de location mobilière pour la flotte de véhicules de service, des frais de télécommunications, d'affranchissement, d'assurance, de fournitures administratives, d'informatique et surtout des prestations de service liées à l'exercice de la compétence SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration).

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement :

1. A la subvention du Département de la Moselle, d'un montant de 490 000 € ;
2. A la participation du Département à l'exercice de la compétence SATESE pour 154 000 € ;

3. Aux cotisations des adhérents pour un montant de près de 475 000 € et qui se répartissent, en proportions, comme suit :

Structures	Proportion du total des cotisations 2023
Communes	62,58 %
EPCI (CC ou CA)	37,01 %
Syndicats intercommunaux	0,41 %
TOTAL	100,0 %

4. Aux prestations facturées pour un total de près de 667 000 € contre 613 000 € en 2022 ;
5. A la participation de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse au titre de la mission SATESE, pour un montant de près de 89 000 € en 2023 ;
6. Aux excédents cumulés des exercices antérieurs.

S'agissant de la section d'investissement :

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice ont très majoritairement concerné le développement d'un progiciel transversal qui vise – en interne à l'Agence – à faciliter et à optimiser tant le partage d'informations que la gestion et le suivi des conventions d'assistance passées et ce, à leurs différents stades.

Baptisé ATECH 57, ce logiciel métier est désormais très largement finalisé et en service depuis l'automne dernier.

MATEC est propriétaire de ce logiciel, ce qui peut permettre d'envisager son éventuelle commercialisation auprès d'autres Agences Techniques Départementales si celles-ci s'avéraient intéressées.

Les résultats d'exploitation de l'exercice 2023 ont été affectés comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/23 : Excédent	402 426,32 € €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	2 774,37 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002)	399 651,95 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	2 774,37 €

S'agissant du Budget Primitif pour l'exercice 2023, celui-ci s'équilibre globalement, en dépenses et en recettes, à 2 392 510,43 €, soit une contraction de 1,63 % (-40 000 €) par rapport au BP voté en 2022 (équilibré à 2 432 244 €).

Le BP 2023 se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement	2 261 152,00 €
- Section d'investissement	58 474,37 €
TOTAL	2 319 626,37 €

En section de fonctionnement :

Dépenses :

Pour l'année 2024, les charges de personnel ont été évaluées et calibrées à 1 635 000 €, contre 1 600 000 € dans le budget précédent et 1 645 000 € dans le cadre du BP « 2022 ».

Cette augmentation mesurée vise :

- D'une part, à intégrer l'effet en année pleine de l'ensemble des récentes et diverses mesures de soutien au pouvoir d'achat des agents publics mises progressivement en œuvre par le Gouvernement au cours du 2nd semestre 2023 ;
- D'autre part, à anticiper une éventuelle nouvelle revalorisation de la valeur du point d'indice à intervenir au cours de l'année 2024. En la matière, le projet de BP « 2024 » présenté est ainsi construit sur une hypothèse d'une hausse de +2,0 % applicable à compter du 1^{er} juillet prochain.

S'agissant des charges à caractère général, il a été retenu d'inscrire un crédit global de 542 500 €, contre 500 000 € au BP de l'an dernier.

Cette hausse de 8,5 % vise notamment à tenir compte de l'inflation qui affecte les prix des différentes prestations acquittées par MATEC.

Pour rappel, ces charges à caractère général couvrent :

- Les différents marchés de location-maintenance passés par MATEC (matériels et logiciels informatiques, photocopieurs, traceurs, véhicules...) ;
- Les dépenses de gestion courante (frais de télécommunication, affranchissement, impressions, assurances...).
- Mais surtout les prestations de services liées à l'exercice de la compétence SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration) qui représentent annuellement un peu plus de 300 000 € ;

Recettes :

Pour l'année 2024, les recettes de fonctionnement prévisionnelles attendues sont les suivantes :

1. La participation du Département de la Moselle, pour 640 000 €, qui se décompose comme suit :
 - 295 000 € au titre de sa contribution au financement de l'Agence ;
 - 195 000 € au titre d'un abondement de cette participation destiné à compenser les charges supplémentaires induites pour MATEC suite à l'intégration de juristes et à la constitution du pôle « Assistance juridique – Conseil aux Maires » au 1^{er} janvier 2020 ;
 - 150 000 € au titre du financement du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration).
2. Les cotisations des collectivités adhérentes, estimées à 485 000 € ;
3. Les prestations de services effectuées par MATEC évaluées à 602 500 € dont 90 000 € pour les missions à facturer au titre du SATESE ;
4. La participation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'exercice du SATESE évaluée à 50 000 € ;
5. Le remboursement par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE 57) des frais liés à la mise à disposition partielle du Directeur de l'Agence pour un montant total annuel de 40 000 € ;
6. Les excédents de fonctionnement cumulés et reportés des exercices précédents pour un montant d'un peu moins de 400 000 € au niveau de la section de fonctionnement.

En section d'investissement :

Dépenses :

Les dépenses d'investissement prévisionnelles pour 2024 sont estimées à hauteur d'environ 58 500 €.

C'est un niveau nettement moins élevé qu'en 2023 et qui revient progressivement dans la normale par rapport aux besoins « classiques » ou « récurrents » de l'Agence.

MATEC a en effet finalisé le développement et la mise en service de son logiciel de gestion et de suivi des dossiers qui doit permettre de faciliter et d'optimiser son organisation interne, l'historisation des dossiers, la production de statistiques...

Recettes :

Les recettes issues des amortissements étant significatives dans le budget du fait des dépenses liées au logiciel précité, aucun virement complémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ne sera nécessaire pour l'équilibrer.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé à l'Assemblée d'approuver, d'une part, les comptes de l'exercice 2023 et, d'autre part, les comptes prévisionnels de l'exercice 2024 tels que détaillés et présentés ci-avant.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Président,

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré :

- ☞ Approuve les comptes de l'exercice 2023 tels que présentés ci-dessus ;
- ☞ Approuve les comptes prévisionnels de l'exercice 2024 tels que présentés ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h45.